INSTITUT ROBERT DEBRÉ
FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
& FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

13 avenue Emile Gounin – 37400 Amboise
02 47 23 30 00
secretariat.ifsi@chicacr.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°24370481637 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire
L'Institut Robert Debré est certifié Qualiopi pour les actions de formation par ICPF

DISPOSITIF DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS ANNEE 2026-2027

Formatrice référente : Annick MONTAGNE

Formateur co-référent : Gaëtan QUINTEAU

Sommaire

1 Cadre réglementaire 1
1.1 Définition du métier 1
1.2 Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant 1
1.3 Domaines d'activités 2
2 Finalité de la formation 2
3 Organisation de la formation 4
3.1 Durée de la formation 4
3.2 Présences et absences 4
3.3 Organisation de la formation théorique 5
3.4 Organisation de la formation clinique / Périodes en milieu professionnel (stages) 5
3.5 Accompagnement pédagogique en stage 7
3.6 L'évaluation des compétences 8
3.7 Exploitation de stage 8
4 Modalités d'évaluation des blocs 8
4.1 Validation des modules et compensation des notes : 10
4.2 Validation des compétences en stage : 10
4.3 La CVAR (Commission de validation de l'acquisition des résultats) 10
4.4 La présentation au jury de diplomation 10
5 L'accompagnement pédagogique des EAS 11
5.1 L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 12
5.2 Le suivi pédagogique 12
5.3 Rôle du référent de suivi pédagogique 13
5.4 Les travaux personnels guidés (TPG) 13
5.5 Accompagnement linguistique « Savoir communiquer et calculer » 13
5.6 Le socle numérique 13
6 Déroulement de la formation des apprentis 15
7 Principes pédagogiques 16
8 La vie étudiante 16
ANNEXE 1 : Procédure de gestion des absences 177
ANNEXE 2 : Récapitulatifs des fiches parcours des passerelles (DGOS – juin 2021) 20
ANNEXE 3 : Calendrier prévisionnel des épreuves de validation des modules (sessions 1 et 2) 30
ANNEXE 4 : Planning d'alternance promotion 2026 -2027 32
ANNEXE 5 : Liste des formateurs référents de module et maquettes pédagogiques par module 33
ANNEXE 6 : MAQUETTES PEDAGOGIQUES PAR MODULE 34

1 Cadre réglementaire

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 modifié par arrêté du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,
Selon le guide de diplomation aide-soignant validé le 11 Avril 2024 par l'ARS Centre Val de Loire :

1.1 Définition du métier

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;

2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;

3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »

1.2 Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

« Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concoure à deux types de soins, courants ou aigus :

- ✓ **Les soins courants dits « de la vie quotidienne »**

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

– les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
– les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- ✓ **Les soins aigus**

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

– les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
– les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
– les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé. »

1.3 Domaines d'activités

« Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant sous la responsabilité d'un infirmier dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Les missions et les activités de l'aide-soignant auxquelles sont associés des soins, sont définies dans le référentiel d'activités. »

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	**1** - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 – identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	**3**- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 – installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	**6**- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 – accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	**8**- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	**10** - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

2 Finalité de la formation

« Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences ».

Correspondance entre les blocs, les compétences et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	**1** - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	**Module 1.** - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale **Module spécifique AS**
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	**Module 2.** Repérage et prévention des situations à risque **Module spécifique AS**
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	**3** - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	**Module 3.** - Evaluation de l'état clinique d'une personne **Module spécifique AS**
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	**Module 4.** - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement **Module spécifique AS**
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	**Module 5.** - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	**6** - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	**Module 6.** - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	**Module 7.** - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	**8** - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	**Module 8.** - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	**10** - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	**Module 9.** - Traitement des informations
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	**Module 10.** - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

3 Organisation de la formation

3.1 Durée de la formation

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique** soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation à la rentrée de septembre ont droit à trois semaines de congés : 2 semaines en Décembre et 1 semaine en Avril.

3.2 Présences et absences

« La participation de l'élève aux enseignements et aux stages **est obligatoire** durant toute la formation. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements. Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder **cinq pour cent** de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant. »

Tableau des franchises d'absences en fonction du cursus suivi :

Cursus	Durée de la formation	Franchise d'absence en jour *(en heure)*
Complet	1540 h	**11 jours** *(77 h)*
Bac ASSP	721 h	**5 jours** *(35 h)*
Bac SAPAT	1001 h	**7 jours** *(49 h)*
TP ADVF	1162 h	**8 jours** *(56 h)*
DEAES 2016	973 h	**7 jours** *(49 h)*
DEAES 2021	875 h	**6 jours** *(42 h)*
ASMS	1197 h	**8.5 jours** *(59 h30)*
Ambulanciers	1169 h	**8.3 jours** *(58 h)*
ARM	1148 h	**8.2 jours** *(57 h 25)*
DEAP 2006	574 h	**4 jours** *(28 h)*
DEAP 2021	496 h	**3.3 jours** *(23h)*

En cas de dépassement de franchise, l'apprenant ne répond pas aux conditions de présentation au DEAS

Procédure de gestion des absences en *Annexe 1*

3.3 Organisation de la formation théorique

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35h** (réparties au sein des différents modules)+/- 35h pour les cursus partiels
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	147 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	21 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– **Module 6**. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– **Module 9**. – Traitement des informations	35 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

3.4 Organisation de la formation clinique / Périodes en milieu professionnel (stages)

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines ;
- Période B de 5 semaines ;
- Période C de 5 semaines ;
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

<table>
<tr><th>Période</th><th>Durée de la période</th><th>Contexte de la période</th><th>Missions de l'aide-soignant explorées</th><th>Blocs de compétences concernés</th></tr>
<tr><td>A</td><td>5 semaines</td><td rowspan="3">Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigue

- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé</td><td rowspan="3">Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :
Mission 1 :Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</td><td rowspan="3">Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.
- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</td></tr>
<tr><td>B</td><td>5 semaines</td></tr>
<tr><td>C</td><td>5 semaines</td></tr>
<tr><td>D</td><td>7 semaines</td><td>Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences</td><td>La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS</td><td>La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS :
- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</td></tr>
</table>

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique. En effet, nous privilégions les stages en structures « lieu de vie » comme premier stage pour les élèves qui n'ont aucune expérience professionnelle. Cela garantit l'accompagnement et les bonnes pratiques en lien avec les compétences 1 et 2. Nous respectons dans la mesure du possible un vœu de typologie de stage des apprenants (par exemple : bloc opératoire, maternité, réanimation) à condition de maintenir la cohérence du parcours de l'apprenant et en fonction de l'acquisition des compétences aux stages précédents. De la même façon, nous respectons les non-souhaits des apprenants (dans la mesure du possible) en lien avec des craintes exprimées par rapport à des domaines spécifiques (par exemple : psychiatrie, pédiatrie, soins palliatifs). Nous n'attribuons jamais un stage dans les établissements de santé où l'apprenant aurait pu travailler par le passé. De même s'il a un proche (famille, amis) dans ce service ou encore si lui ou un proche y a été hospitalisé de façon significative.

Le dernier stage de la formation, d'une durée de 7 semaines pour un apprenant en cursus complet est dit « pré-professionnel ». Il permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Si l'apprenant souhaite réaliser un stage dit « hors région », il doit en informer son référent de suivi pédagogique et renseigner la fiche de demande de stage « hors région ».

Pour un apprenant en cursus complet, au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. Pour un apprenant en cursus passerelle, les contextes de stage sont établis par la DGOS. (*Annexe 2*)

Chaque mise en stage fait l'objet d'une convention écrite et signée des trois parties : établissement d'accueil, direction de l'IFAS et élève.

3.5 Accompagnement pédagogique en stage

Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. Des temps d'accompagnement pédagogique sont dédiés au bon usage du portfolio afin que les apprenants s'approprient cet outil.

Les objectifs de stage sont rédigés par les apprenants en amont du stage grâce à leur portfolio, leurs acquisitions antérieures théoriques et pratiques, les livrets d'accueil des structures. Ils sont revus et corrigés par les formateurs référents de suivi pédagogique lors d'une séance pédagogique dédiée.

Les documents de stage sont remis et explicités avant le départ en stage : plannings prévisionnels et réalisés, feuille d'évaluation des compétences, feuille d'évaluation de l'accueil en stage.

Le formateur référent de suivi pédagogique organise des visites en stage à raison de deux visites au minimum par année de formation. Ces visites ont pour but d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés, d'évaluer si l'acquisition des compétences en stage correspond au niveau de formation de l'élève, de guider le tuteur et le maître de stage dans l'évaluations des compétences, d'évaluer la tenue du portfolio y compris la rédaction des analyses de pratiques demandées, d'exploiter une démarche écrite de raisonnement clinique.

En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est réalisé et tracé dans le dossier de suivi pédagogique de l'élève. Il peut avoir lieu sur le lieu de stage et/ou par téléphone. Il peut être renouvelé autant de fois que nécessaire par période de stage. Au cours de cet entretien, les objectifs de stage peuvent être renégociés ainsi que les modalités de stage (changement d'unité, de missions).

3.6 L'évaluation des compétences

Elle est réalisée en milieu professionnel et est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

« Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire. »

Afin d'accompagner le(s) tuteur(s) dans cette mission, un guide régional a été rédigé. Il est remis et expliqué aux apprenants avant le stage et il est intégré au portfolio.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage et/ou le maître de stage évalue(nt) les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel conforme au modèle en vigueur est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

A l'institut, la cohérence et la conformité des feuilles d'évaluation sont vérifiés par les formateurs référents et des modifications, précisions ou corrections peuvent être demandés au maître de stage.

3.7 Exploitation de stage

A chaque retour de stage, un temps en groupes restreints est consacré :
- à la verbalisation du vécu du stage,
- à l'identification et au partage à l'ensemble du groupe des compétences mobilisées lors de ce stage
- au développement écrit puis oral d'une analyse de pratique choisie par les élèves parmi les situations interpelantes rencontrées en stage.

4 Modalités d'évaluation des blocs

La validation d'un bloc de compétences implique la validation en stage des compétences du bloc et la validation des modules du bloc.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	**Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale** *Module spécifique AS*	**Etude de situation** **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	**Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque** *Module spécifique AS*	

Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	**Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne** *Module spécifique AS*	**Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4** **Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5** **Evaluation des compétences en milieu professionnel** **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	**Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement** *Module spécifique AS*	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	**Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée**	
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	**Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage**	**Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée** **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	**Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs**	
Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	**Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés**	**Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel** **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	**Module 9. – Traitement des informations**	**Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée** **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	**Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques**	

Tableau des dates des évaluations à consulter en *Annexe 3*

Les enseignements de chaque module sont construits selon un alignement pédagogique entre l'évaluation des compétences, les objectifs d'apprentissage et les activités d'apprentissage.

Avant chaque évaluation, un temps de révision est prévu. Les élèves peuvent solliciter leurs formateurs pour les guider dans leurs apprentissages.

Après chaque évaluation, des éléments de correction sont apportés afin de permettre à l'apprenant de se situer. L'identification des réussites et des potentielles erreurs participe à la consolidation des savoirs. A chaque session 1, les élèves ont la possibilité de venir consulter leur copie afin de connaître

leurs axes d'amélioration. A chaque session 2, les élèves savent s'ils ont validé ou non leurs évaluations et les enjeux sont explicités en suivi pédagogique individuel.

4.1 Validation des modules et compensation des notes :

« L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles dès la session 1 lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20 et elles sont de même coefficient. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant. »

« En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie d'une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. »

4.2 Validation des compétences en stage :

La validation des compétences se fait après analyse du parcours de stage. Les critères d'évaluation sont les suivants : A mobiliser, Non acquis, A améliorer et Acquis. « La compétence doit être validée à minima lors d'une période de stage du parcours. »

« En cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, l'élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences en milieu professionnel par année d'inscription en formation dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique » : le stage de rattrapage porte uniquement sur les compétences non validées lors du parcours initial. L'appréciation de l'acquisition des compétences non validées lors des stages antérieurs se substitue à toutes celles obtenues en session 1. »

4.3 La CVAR (Commission de validation de l'acquisition des résultats)

« La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet. Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève. »

« Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée Validation de l'acquisition des compétences à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation. »

« Les validations ou non des compétences en milieu professionnel dans le cadre de rattrapage ou de redoublement peuvent être réalisées par une réunion pédagogique d'acquisition des résultats sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation. »

4.4 La présentation au jury de diplomation

Seront présentés au jury de diplomation, les élèves ayant rempli les conditions suivantes :

- avoir répondu aux obligations de stage suivantes : avoir fait **tous les domaines** imposés par le référentiel ; avoir effectué **une période de nuit** et **un week-end** au cours de l'année

- avoir suivi l'entièreté de la formation **sans avoir dépassé 5% d'absence** (au prorata de son temps de formation)

- avoir présenté toutes les sessions auxquelles ils avaient droit (modules et stages)

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

En cas d'ajournement, les élèves rentrent dans un processus de redoublement. Le redoublement est de droit.

5 L'accompagnement pédagogique des EAS

Le référentiel de formation (arrêté du 10 juin 2021) indique que « La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants, dont le contenu et le volume horaire sont les suivants » :

– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation) +/- 35h supplémentaires pour les apprenants en cursus passerelle
– Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
– Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants

Accompagnement Pédagogique Individualisé
(API)

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu - Modalités

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

Recommandations pédagogiques :

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

Suivi pédagogique individualisé des apprenants

Objectifs de formation

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques :

Ce suivi prend le relais du module API.

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, …

Eléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information,** afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

5.1 L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Chaque élève bénéficie de 35 h d'API dans les trois premiers mois de la formation pour tous les cursus. Pour les cursus passerelles, 35h d'API supplémentaires peuvent être organisés. Les API ont pour vocation les éléments du tableau ci-dessus. Nos choix pédagogiques s'orientent sur l'expression écrite et orale, les compétences en calculs simples et les compétences digitales et bureautiques. Des heures d'enseignements sont dédiées au développement de ces compétences et l'accent est mis sur les aptitudes numériques lors des travaux pratiques et des travaux dirigés. L'évaluation des besoins individuels se fait grâce à deux tests de positionnement réalisés en début de formation. L'évaluation des dispositifs mis en place se fait grâce à la réalisation des mêmes tests en fin de formation afin d'apprécier la progression des apprenants.

5.2 Le suivi pédagogique

- Démarche d'accompagnement pédagogique individuel continu avec des périodes d'entretien fixées en début de formation. Il permet de passer un contrat pédagogique avec l'apprenant : de fixer avec lui des objectifs personnalisés et de lui permettre d'atteindre ses propres objectifs. Ce suivi pédagogique peut être plus appuyé soit à la demande de l'apprenant soit suite à des difficultés identifiées par les formateurs.

- Le premier entretien a lieu pendant les premières semaines de cours théoriques et a pour objectif de prendre connaissance du parcours scolaire et/ou professionnel de l'apprenant, de connaitre ses objectifs et souhaits à court terme, de savoir si son organisation personnelle va lui permettre de suivre sa formation dans les meilleurs conditions possibles (aspect financier, familial), de répondre à toute interrogation concernant le déroulé de la formation et de questionner les méthodes d'apprentissage de l'élève (facilités et difficultés). Pour les apprenants à besoins spécifiques, il a également pour but de convenir de la mise en place d'aménagements préconisés par les professionnels de santé idoines.

- Le second et le troisième entretien portent sur le parcours de formation. Il permet de faire des points d'étape sur les résultats aux évaluations passées et le développement de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Avant cet entretien, l'élève doit avoir préparé son entretien à l'aide d'un support fourni. Il permet à l'apprenant de développer ses capacités d'analyse, de remise en question et d'auto-évaluation. Cet entretien affine et fait évoluer le contrat pédagogique et permet notamment de revoir les méthodes de travail et le parcours de stage proposé.

5.3 Rôle du référent de suivi pédagogique

Chaque formateur est référent d'un groupe d'apprenants. Il est responsable du parcours des élèves inscrit dans un cadre réglementaire. Il personnalise le parcours de l'apprenant. Il est identifié par l'apprenant comme personne ressource de première intention en cas de questionnements ou difficultés. Il s'assure que les moyens sont mis en place par l'institution et par l'apprenant lui-même afin de mener à bien sa formation.

Pour les apprenants à besoins spécifiques, il se met en lien avec le référent handicap de l'institut.

5.4 Les travaux personnels guidés (TPG)

35 heures de TPG sont réparties tout au long de la formation. Ils permettent à l'apprenant de développer les compétences liées au raisonnement clinique, servent aux révisions avant les évaluations, aux rédactions des objectifs de stage. Ils peuvent être individuels ou en groupe, synchrones ou asynchrones.

5.5 Accompagnement linguistique « Savoir communiquer et calculer »

Afin d'accompagner les apprenants vers la réussite dans la rédaction de leurs travaux et de leurs évaluations, un accompagnement linguistique est proposé aux apprenants sur la base du volontariat. L'objectif de cet accompagnement vise à renforcer la maitrise de la langue française à l'écrit et à l'oral et les bases mathématiques.

Le visa « Savoir communiquer et calculer » est planifié sur les semaines de présence à l'institut à raison de 3h par semaine pendant 19 semaines (soit 57 h). Un après-midi hebdomadaire est donc consacré à cet accompagnement, il a lieu dans les locaux de l'institut, en dehors des 35 h/semaine de la formation. Un contrat pédagogique est élaboré entre l'apprenant et l'organisme de formation extérieur (UFCV).

5.6 Le socle numérique

Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

cf annexe VIII référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des AS et AP

Objectifs de la formation :

Appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et d'accompagner la transformation numérique du système de soin

- Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que gagner du temps dans les tâches administratives
- Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection des données de santé et de prévention des cyberattaques.

Les thématiques :

1. Les données de santé – 5 heures
2. La cybersécurité en santé – 4 heures
3. La communication en santé – 5 heures
4. Les outils numériques en santé – 2 heures
5. La télésanté – 2 heures

Les ressources :

L'ensemble de la formation et validation du socle numérique a été créé et diffusé par les TICE des instituts de formations. Les thématiques dîtes compétences sont constituées de capsules audios/vidéos permettant une accessibilité aisée. Chaque sous-compétence (capsule) est ponctuée par un test final. Ce quizz doit être validé à 80% afin de pouvoir passer à l'étape suivante. Le nombre de sessions est illimité. Une fois le test validé, l'élève se voit remettre une attestation de réussite et peut passer à l'étape suivante.

Programme

La formation au numérique en santé est notamment organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe VIII

Elle peut être suivie de façon discontinue aux cours de la formation et se positionne donc en transversalité.

Modalités de mise en œuvre

La formation est intégrée dans les modules de formation déjà existants notamment le :

Module 9 – traitement des informations du bloc de compétence 5 « Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques » sans en augmenter le nombre d'heures.

Temps total alloué : 18 heures

Pour les apprenants en cursus complets :

5h sur bloc 1 : C1 + 9h sur bloc 2 : C2 et C3 + 4h sur bloc 5 : C4 et C5

Pour les apprenants cursus partiels et en fonction de leurs allègements :

9h sur APIC : C1, C4 et C5 + 9h sur Bloc 2 : C2 et C3

Modalités d'évaluation :

L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation des modules concernés.

Une attestation de validation à la formation au numérique en santé, prévue à l'annexe IX, est délivrée à l'élève par le directeur de l'institut de formation, en complément du diplôme d'Etat.

Attestation acté dans le référentiel annexe 9

6 Déroulement de la formation des apprentis

L'IFAS collabore avec le CFA SMS de Blois. Le cursus de formation des apprentis se déroule sur 44 semaines comme les autres apprenants. L'alternance entre les périodes d'activité professionnelle réalisées chez l'employeur, les périodes de formation à l'institut et les périodes de stages en milieu professionnel sont établies en collaboration entre l'IFAS et les CFA.

Dans les premiers jours qui suivent la rentrée, le formateur référent de suivi pédagogique contacte l'employeur pour convenir avec le maître d'apprentissage de l'organisation pédagogique visant à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur.

Le formateur référent de suivi pédagogique se met en lien avec le maître d'apprentissage afin d'établir les périodes de stage chez l'employeur : en général le stage A et le stage D. Ainsi, le parcours est personnalisé et contractualisé également avec l'apprenti(e). Il est tracé dans le dossier de suivi pédagogique. Il peut être modifié en cours d'année en fonction des besoins identifiés soit par l'apprenti, soit par le formateur, soit par l'employeur. Le consensus sera tracé dans le dossier de suivi pédagogique de l'élève.

De manière générale, deux périodes sont effectuées au sein de la structure employeur pour un élève en cursus complet, une période pour un élève qui est dispensé d'un stage et aucune pour les élèves qui sont dispensés de deux stages. Les autres périodes en milieu professionnel seront attribuées selon le référentiel de formation des passerelles établi par la DGOS et au moins un stage sera effectué en court séjour hospitalier.

Les apprenties en cursus partiel ont la possibilité de suivre tous les enseignements théoriques en gardant le bénéfice de leurs dispenses d'évaluation sur dérogation de l'ARS et signature de contrat spécifique avec le CFA et l'employeur.

7 Principes pédagogiques

L'équipe pédagogique a pour mission d'accompagner les apprenants dans leur professionnalisation, dans le respect du cadre législatif, de la façon la plus individualisée possible. Pour ce faire, la formation est construite de façon évolutive selon le planning d'alternance en *annexe 4* :

L'alternance avec les stages choisis par nos soins dans le cadre du contrat pédagogique passé avec l'apprenant doit permettre l'ancrage des compétences sur le long terme. Les enseignements sont construits en respectant les principes de compréhension, mémorisation, transférabilité par l'action et l'expérimentation. C'est à cette fin que des situations cliniques emblématiques sont simulées dans notre hôpital de simulation.

Les modules sont construits sur la base du référentiel de formation et réajustés dès que cela est nécessaire. Cela peut concerner les choix pédagogiques, les formes d'enseignement, les durées allouées aux séances, l'organisation des séquences, le choix des intervenants extérieurs, les modalités d'évaluation en fonction des harmonisations régionales. La liste des formateurs référents de modules et les fiches pédagogiques par module sont consultables en *annexe 5*.

Des bilans réguliers sont faits avec les apprenants dans le but de recenser leurs besoins, écouter leurs remarques et permettre à l'équipe pédagogique d'adapter la formation lorsque les propositions sont réalisables et pertinentes. Un bilan individuel est réalisé à chaque fin de module : les élèves remplissent un questionnaire et il est analysé ensuite par le formateur référent d'année. Un bilan de semestre et un bilan d'année sont organisés en promotion entière et animé par les délégués de promotion. La restitution de ce bilan est réalisée par les délégués, devant la promotion entière et l'ensemble des formateurs concernés.

8 La vie étudiante

Les élèves de chaque promotion sont représentés par deux représentants des élèves, élus par leurs pairs. Ils s'inscrivent dans les instances de la gouvernance selon les obligations réglementaires liées au fonctionnement des instituts. Ils ont également un rôle de représentation des membres de la promotion auprès du formateur référent. Ils peuvent avoir un rôle d'intermédiaire entre le formateur référent et l'ensemble de la promotion.

Le bien être en formation est une de nos priorités et à ce titre, nous tenons à respecter le temps de travail réglementaire (35h / semaine), l'amplitude horaire journalière, le temps de pause méridienne qui doit être suffisant et des pauses régulières dans la journée. Nous concevons nos séances pédagogiques de façon à alterner autant que possible les formes d'enseignement : cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupe… afin de maintenir une dynamique d'apprentissage.

ANNEXE 1 : Procédure de gestion des absences

En application de la réglementation en référence à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

En respect du règlement intérieur et du projet pédagogique de l'institut dans le cadre de la professionnalisation des apprenants.

Procédure en cas d'absences justifiées selon l'annexe 1 de l'arrêté du 21/04/2007 modifié

Rappel des motifs d'absences reconnus comme justifiés (annexe 1) :

- Maladie ou accident
- Décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut
- Mariage ou pacs
- Naissance ou adoption d'un enfant
- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel de l'Education nationale)
- Journée défense et citoyenneté
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle
- Participation à des manifestations en lien avec le statut d'apprenant et leur filière de formation

1. A l'institut :
   - Informer le plus tôt possible de l'absence en remplissant la demande d'autorisation d'absence prévue à cet effet se trouvant sur l'ENT pour les ESI et sur MOODLE pour les EAS.
     Ce formulaire est à présenter au formateur responsable des absences pour accord.
   - En cas d'impossibilité d'anticiper l'absence prévenir par téléphone ou mail le jour même, le plus tôt possible. Vous contactez dans ce cas le secrétariat ou le formateur responsable de la gestion des absences. Vous préciserez la durée de l'absence.

2. En stage :
   - Informer le stage et l'institut par téléphone. En premier, appeler le lieu de stage le plus tôt possible, puis informer le cadre de santé du service et ensuite appeler l'institut. Vous précisez également la durée de l'absence.

3. Dans ces deux cas, fournir à l'institut le justificatif dans les 48 heures à partir du début de l'absence. Au-delà de ce délai, le justificatif n'est pas recevable.

4. Cas particulier :
   Les apprenants bénéficiant de la promotion professionnelle ou en apprentissage : adresser l'original du justificatif directement à l'employeur dans les 48 heures et transmettre la photocopie à l'institut dans les mêmes délais.

Procédure en cas d'absences négociées

Absences hors des motifs justifiés de l'annexe 1, en cohérence avec le projet pédagogique de l'institut

Négocier une absence, c'est-à-dire :

1. Anticiper cette demande : Prendre rendez-vous avec le formateur responsable de la gestion des absences dès la connaissance de l'absence.
2. En cas d'absence à l'IFSI/IFAS : l'apprenant prend rendez-vous avec le formateur référent de la gestion des absences pour présenter sa demande. La pertinence de l'absence, la faisabilité et la compatibilité avec la formation ainsi que l'organisation pour récupérer le travail manquant seront étudiées pour valider ou non la demande. Il s'agit d'avoir le discernement de mesurer la négociation d'absences exceptionnelles acceptables.
3. Convenir du justificatif à fournir et dans quel délai lors de l'entretien de négociation.
4. En cas d'absence en stage : il est possible de présenter sa demande par mail au formateur référent des absences seulement si elle n'a pas pu être anticipée.

La décision d'autorisation d'absence négociée est au discernement du formateur qui peut en aviser la direction.

En cas de non-respect de la procédure de négociation, la possibilité d'absences négociées sera remise en cause.

Suivi des absences

Les absences sont comptabilisées et font l'objet d'une traçabilité afin de s'assurer des conditions règlementaires liées aux franchises qui conditionnent la présentation au diplôme d'Etat. Ce suivi est assuré conjointement entre le pôle administratif, le formateur responsable de la gestion des absences et la direction.

Toute absence injustifiée ou non négociée relève de sanction disciplinaire.

Rappel sur les franchises :

Formation infirmière : Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80%. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10% de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'apprenant est soumise à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation.

Formation aide-soignante :

Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

Cursus	Complet	SAPAT	ASSP	Ambulancier ARM ADVF	ASMS	AES 2016	AES 2021	AP 2006	AP 2021
Franchise (en jours)	11	7	5	8	8.5	7	6	4	3

Rappel des sanctions

En cas de non-respect de la procédure de gestion des absences, l'apprenant relève de sanction disciplinaire en respect de la réglementation et du règlement intérieur de l'institut.

Responsables de la gestion des absences :

Secrétaire : Delphine PEYRARD

Formateur aide-soignant septembre : Annick MONTAGNE

Formateur aide-soignant janvier : Aurélie SAINTON

Formateur infirmier 1ère année : Karine PIQUET

Formateur infirmier 2ème année : Muriel LANDEVILLE

Formateur infirmier 3ème année : Maud VAUDOUR

ANNEXE 2 : Récapitulatifs des fiches parcours des passerelles (DGOS – juin 2021)

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (nouveau référentiel 2021)

Ce parcours comporte **875 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **455 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	98 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	14 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	63 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	161 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* - Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A et B doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A et B doit comporter tout ou en parties les 3 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** - **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
B	**7 semaines**			

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (référentiel 2016)

Ce parcours comporte **973 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **553 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	98 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	14 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	161 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* - Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A et B doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A et B doit porter sur tout ou partie des 3 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** - **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
B	**7 semaines**			

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (référentiel 2011)

Ce parcours comporte **721 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **371 heures de formation théorique** et **350 heures (10 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

Structure de la formation clinique :

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A et B doivent permettre, d'aborder des contextes de prise en soins en **rééducation, réadaptation, soins de suite, soins de courte durée**.	Les périodes A et B doivent permettre d'explorer les 2 missions : **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A et B doit porter l'ensemble des compétences du :** – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
B	**5 semaines**			

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (référentiel 2011)

Ce parcours comporte **1001 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **511 heures de formation théorique** et **490 heures (14 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– **Module 9**. – Traitement des informations	35 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Structure de la formation clinique :

Deux ou trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Deux périodes de 7 semaines (schéma développé ci-dessous)
- Ou trois périodes, par exemple 3 semaines, 4 semaines et 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**7 semaines**	Les deux ou trois périodes, doivent permettre, d'aborder des contextes de prise en soins en **rééducation, réadaptation, soins de suite, soins de courte durée**.	Les périodes en milieu professionnel doivent permettre d'explorer 2 missions : **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes doit porter l'ensemble des compétences des :** – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – **Bloc 5** : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	**7 semaines**			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires d'un Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles

Ce parcours comporte **1162 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **567 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	98 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– **Module 9**. – Traitement des informations	28 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** – **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	**5 semaines**			
C	**7 semaines**			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancien référentiel 2006)

Ce parcours comporte **574 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **329 heures de formation théorique** et **245 heures (7 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	84 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	14 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	28 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	70 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Structure de la formation clinique :

Une période en milieu professionnel de 7 semaines doit être réalisée. Elle peut être scindée en deux périodes

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
1 ou 2 période(s)	**7 semaines**	La (les) période(s) de formation clinique doit (doivent) permettre d'aborder : - La prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* Et/ou - La prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	La (les) période(s) doit (doivent) porter sur les 3 missions de l'AS : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**La (les) période(s) doit (doivent) porter plus particulièrement sur les 3 compétences de l'AS :** - **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (référentiel 2021)

Ce parcours comporte **469 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **224 heures de formation théorique** et **245 heures (7 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	70 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	7 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	14 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	56 h

Structure de la formation clinique :

Une période en milieu professionnel de 7 semaines doit être réalisée. Elle peut être scindée en deux périodes

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
1 ou 2 période(s)	**7 semaines**	La (les) période(s) de formation clinique doit (doivent) permettre d'aborder : - La prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* Et/ou - La prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	La (les) période(s) doit (doivent) porter sur 2 missions de l'AS : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences	**La (les) période(s) doit (doivent) porter plus particulièrement sur les 2 compétences de l'AS :** - **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Ambulancier (référentiel 2006)

Ce parcours comporte **1169 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **574 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	147 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	21 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	35 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	168 h
– **Module 6**. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h
– **Module 9**. – Traitement des informations	14 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Structure de la formation clinique : Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** – **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	**5 semaines**			
C	**7 semaines**			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

Ce parcours comporte **1148 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **553 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	147 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	21 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	161 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– **Module 6**. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	21 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 8**. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** – **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	**5 semaines**			
C	**7 semaines**			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social

Ce parcours comporte **1197 heures de formation théorique et clinique,** se répartissant en **602 heures de formation théorique** et **595 heures (17 semaines) de formation clinique.**

Structure de la formation théorique :

– **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)**	**35h** (dans les trois premiers mois de la formation)
– **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)**	**7h** (réparties tout au long de la formation)
– **Travaux personnels guidés (TPG)**	**35 h** (réparties au sein des différents modules)
– **Module 1**. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	98 h
– **Module 2**. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	14 h
– **Module 3**. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77 h
– **Module 4**. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182 h
– **Module 5**. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
– **Module 6**. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	35 h
– **Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
– **Module 9**. – Traitement des informations	145 h
– **Module 10**. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h

Structure de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :
- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 7 semaines

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	**5 semaines**	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est en phase aigue* – Prise en soins d'une personne dont *l'état de santé altéré est stabilisé*	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : **Mission 1 :** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie **Mission 2 :** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences **Mission 3 :** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	**Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.** – **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	**5 semaines**			
C	**7 semaines**			

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

ANNEXE 3 : Calendrier prévisionnel des épreuves de validation des modules (sessions 1 et 2)

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Modalités mises en œuvre à l'IFAS		Dates sessions 1	Dates sessions 2
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	**Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale** *Module spécifique AS*	**Etude de situation** **Evaluation des compétences en milieu professionnel**	**Evaluation écrite individuelle sut table** Identification de l'ensemble des problèmes de santé réels présents dans la situation.	1 note sur 20 par module Soit 2 notes sur 20 1 seul sujet pour les 2 évaluations 1h30 par épreuve soit 3 h pour les 2 modules	**20/11/2026**	**12/02/2027**
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque *Module spécifique AS*		Identification de l'ensemble des problèmes de santé potentiels (risques) présents dans la situation			
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	**Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne** *Module spécifique AS*	**Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4** **Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5** **Evaluation des compétences en milieu professionnel** **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**	**Evaluation écrite individuelle sur table** Analyse de situation « aigüe » permettant d'évaluer l'état clinique d'une personne pour adapter sa prise en soins	1 note sur 20 par module Soit 2 notes sur 20 1 seul sujet pour les 2 évaluations 1h30 par épreuve soit 3 h pour les 2 modules	**30/04/2026**	**Semaine du 01/05/2027**
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *Module spécifique AS*		Projet de soins à partir de l'évaluation de la situation en développant les problèmes de santé réels ou potentiels			
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée		**Pratique simulée :** En groupe restreint (3 EAS, patient/soignant à tour de rôle)	20 minutes	**18/12/2026**	**Semaine du 22/02/2027**

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	**Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage**	**Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel**	**Analyse d'une situation** relationnelle vécue en stage entre l'élève et une personne soignée ou un membre de l'entourage : 1 : Un document écrit : description et questionnement de départ 2 : Oral : analyse de situation		**Ecrit le 12/03/2027 Oral Semaine du 05/04/2027**	**Ecrit + Oral Semaine du 07/06/2027**
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs		**Pratique simulée** d'encadrement de soin. Groupe de simulation : 1 note collective + 1 note individuelle		**07/05/2027**	**Semaine du 14/06/2027**
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	**Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés**	**Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel**	**Analyse d'une situation** d'hygiène identifiée à partir d'une situation vécue en stage. 1 : Un document écrit : description et questionnement de départ 2 : Oral : analyse de situation		**Ecrit 04/12/2026 Oral Semaine du 04/01/2027**	**Dépôt écrit 05/03/2027 Oral semaine du 22/03/2027**
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	**Module 9. – Traitement des informations**	**Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel**	**Evaluation écrite individuelle sur table** à partir de situations cliniques. Macrocible, diagramme de soin, transmissions ciblées pour 3 patients.	1 note sur 20 par module Soit 2 notes sur 20 1 seul sujet pour les 2 évaluations 1h30 par épreuve soit 3 h pour les 2 modules	**27/05/2027**	**Semaine du 14/06/2027**
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques		**Evaluation écrite individuelle sur table** Elaboration d'une planification horaire des soins pour les 3 patients.			

ANNEXE 4 : Planning d'alternance promotion 2026 -2027

Alternance AS Sept 2026 - 2027

	2026																	
	septembre					octobre				novembre				decembre				
Semaine du	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28
au	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01
Numéro de Semaine	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53
Validation des Modules session 1												M1/M2		Ecrit M8		M5		
Validation des Modules session 2																		
VISA SAVOIR		x	x	x	x	x						x	x	x	x	x		
AS - Septembre Cursus Complet	M1	M1	M1	M1	M1	M8						M1/M2	M3/M4	M3/M4	M3/M4	M5	v	v
Heures	35	35	35	35	35	35						35	35	35	35	35		
AS - Septembre SAPAT	RENTREE					M8						API	M3/M4	M3/M4	M3/M4	M5	v	v
Heures	7					35						35	35	35	35	35		
AS - Septembre TPAVF	RENTREE		M1	M1	M1	M8						M1/M2	M3/M4	M3/M4	M3/M4	M5	v	v
Heures	7		35	35	35	35						21	35	35	35	28		
AS - Septembre DEAES 2021	RENTREE		M1	M1	M1	M8						M1/M2	M3/M4	M3/M4	M3/M4		v	v
Heures	7		35	35	35	35						35	35	35	35			

	2027																														
	janvier				fevrier				mars					avril				mai				juin					juillet				
Semaine du	04	11	18	25	01	08	15	22	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	
au	08	15	22	29	05	12	19	26	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	
Numéro de Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Validation des Modules session 1	Oral M8									Ecrit M6				Oral M6			M3/M4	M7			M9/M10										
Validation des Modules session 2						M1/M2		M5	Ecrit M8			Oral M8										M3/M4	Ecrit-Oral M6	M7/M9/M10							
VISA SAVOIR						x	x	x	x	x							x		x	x	x										
AS - Septembre Cursus Complet						M3/M4	M3/M4	M3/M4	M6	M6						v	M3/M4	M3/M4/M7	M10	M10	M9								M3/M4		
Heures						35	35	35	35	35							35	35	35	35	35								35		770
AS - Septembre SAPAT						M3/M4	M3/M4	M3/M4								v	M3/M4	M3/M4	M10	M10	M9								M3/M4		
Heures						35	35	35									35	14	35	35	35								35		511
AS - Septembre TPAVF						M3/M4	M3/M4	M3/M4	M6							v	M3/M4	M3/M4/M7	M10	M10	M9								M3/M4		
Heures						35	35	35	14								35	35	35	14	28								35		602
AS - Septembre DEAES 2021						M3/M4	M3/M4	M3/M4								v	M3/M4	M3/M4/M7													
Heures						35	35	35									35	35													462

LEGENDES				
	Cours (module M1)		M1/M2	Evaluation M1/M2 session 1
	Stage		M1/M2	Evaluation M1/M2 session 2
	Vacances			Vacances scolaires
	Sans formation			

ANNEXE 5 : Liste des formateurs référents de module et maquettes pédagogiques par module

Répartition référents de modules concernant la promotion AS 2025-2026		
Modules 1/2	Mme Montagne A.	**Référents de suivis pédagogiques**
Modules 3/4	Mme Montagne A.	Mme Montagne A. M. Quinteau G.
Module 5	M. Quinteau G.	
Module 6	M. Quinteau G.	
Module 7	M. Quinteau G.	**Visites de stage**
Module 8	Mme Montagne A.	Mme Montagne A.
Module 9	M. Quinteau G. Mme Montagne A.	M. Quinteau G.
Module 10	M. Quinteau G. Mme Montagne A.	

ANNEXE 6 : MAQUETTES PEDAGOGIQUES PAR MODULE

Modules 1 et 2

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	***Module 1 :*** *Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* ***Module 2 :*** *Repérage et prévention des situations à risque*
168 heures (147h pour le M1 et 21h pour le M2)	***Compétences reliées :*** *« Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle en apportant les réajustements nécessaires. »* *« Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer. »*

Objectifs de formation – Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne – Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne – Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation – Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster

Objectifs de formation – Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne – Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates – Evaluer ces actions et les réajuster

Modalités d'évaluations / choix régional : ***- Etude de situation : raisonnement clinique complet permettant d'identifier les problèmes de santé réels et potentiels dans la situation.***	
Dates : **21/11/2025** (Session 2 : **13/02/2026**)	***Durée*** **: Epreuve écrite : 3 heures**
	Niveau exigé : **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.** **Compensation entre modules du bloc 1.**

Critères d'évaluation :

1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
5 –Pertinence dans l'accompagnement des aidants
6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
7 – Repérage des situations à risque
8 – Pertinence des mesures de prévention proposées
9 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Compétences (MODULE 1)	Eléments de contenus	Intitulés, Forme et intervenants (nom et qualité)
1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage	- **Raisonnement et démarche clinique :** la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins.	Cf déroulé de l'enseignement de la démarche clinique AGGIR – APA Armelle Hémond (ass. S^{ale})
2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne	- **L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne :** – La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance.	CM : Marjorie Droult (psychologue)
3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention	– Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité.	CM : droit des patients, chartes. TD en groupe puis restitution en plénière. CM : Aurélie Imbert (coordinatrice des soins Bel Air) Parcours fauteuil Roulant (SSR La Menaudière avec D. Fortin, ergothérapeute)
	– **Les principales situations de vie :** – Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né. – Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et	CM : Céline Pinault (sage-femme) CM : Aurélie Imbert (coordinatrice des soins Bel Air)

	capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille.	
4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne	– Vieillissement : démographie et place de la personne âgée dans la société. – Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires.	CM : DR Virginie Doublier Visite de la chambre mortuaire / Rites funéraires : Grégoire Payet (agent d'amphithéâtre)
5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son	**La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement** (approche théorique et pratique) : – La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aigüe. – L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. – La relation pendant les soins. – La réalisation des soins de la vie quotidienne :	TD : valeurs soignantes TD : concepts de soin TD : Débat bientraitance avec support audiovisuel TD : Jeu de rôle Alzheimer Outils : Fiches guides

accompagnement pour développer et maintenir ses capacités 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne	– Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques – Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (Alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques	CM : hygiène des mains et port de gants Réalisation par les EAS et EI d'un clip éducatif sur l'hygiène des mains + continuité avec le M8 TP : réfection de lit TP : préparation d'un chariot de soin Tous les TP en HS à partir de situations et contextes de soins : - Soins de nursing : toilette au lit, toilette au lavabo, douche, Capiluve, pédiluve, pose de bassin, pose d'urinal, pose d'étui pénien, installation repas, habillage/déshabillage, CM : Elimination urinaire et fécale + Incontinence urinaire et fécale CM : Constipation, diarrhées CM+TP : Le bon usage des changes (labo Hartmann, Mme Jouve) CM : les bases de l'ergomotricité et les aides techniques CM : Les besoins alimentaires/l'équilibre alimentaire. CM+TP : installation repas et gouter les différentes textures TP soins de bouche CM : le sommeil La PEC de la douleur est détaillée au M3 L'administration de thérapeutique sera faite au M4
	– Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins,	Critères de qualité de soins (ACTEHEROS). Servent à chaque TP de guide de débriefing

	prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, … **Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement** – Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. – Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. – Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. – Les différentes dimensions d'accessibilité. – La famille et l'entourage. – Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. – Activités collectives. – Outils d'évaluation. **L'accompagnement des aidants :** place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. **Rôle de l'aide-soignant** auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment	CM : risques de complications liées à la mobilité réduite CM : risque de chute (rappel aussi en M5) et accidents domestiques CM : l'animation en EHPAD Céline Savarit (animatrice en EHPAD) ou Jeffrey Prouteau (animateur en EHPAD) TD : accompagnement des aidants CM : Armelle Hémond (ass. S^{ale} CH Loches) CM : Francis Foucher (IDE) ou au M3

	de troubles du neuro développement et du spectre autistique. **La santé :** santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins.	CM : Santé publique et protection sociale TD : Organisation du système de santé en France (Maud Vaudour)

Compétences (MODULE 2)	Eléments de contenus	Intitulés, Forme et intervenants (nom et qualité)
1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant	**L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :** – Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. – Les actions de prévention.	CM : Humanitude + Validation de N. Feil + DVD Débat bientraitance avec support audiovisuel CM : Prévention, détection, signalement de maltraitance dans la sphère familiale. (S. Sireau et V. Péréna (IDEs puéricultrices à la PMI de Blois)) Jeux de rôle concernant la maladie Alzheimer e-learning : PEC des escarres CM : complications liées à la mobilité réduite CM : Le risque de fausse route CM : Risque de chute et d'accident domestique CM : Le risque de déshydratation / dénutrition CM : santé publique Raisonnement clinique tout au long des modules

Modules 3 et 4

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	***Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne*** ***Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, mise en œuvre et réajustements***
259 heures (77h pour le M3 et 182h pour le M4) ***Les modules sont regroupés dans leurs enseignements pour ne faire qu'un, le M3 servant le M4)***	***Compétences reliées :*** ***Compétence 3 : «*** Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins » ***Compétence 4*** : « Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne »

Objectifs de formation – Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne – Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation – Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude – Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin

Objectifs de formation – Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation – Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

Modalités d'évaluations / choix régional : Etude de situation : raisonnement clinique complet permettant d'identifier les problèmes de santé et leurs prises en soins en phase aiguë	
Dates : **04/05/2026** Session 2 : **Semaine du 01/06/2026**	***Forme et Durée*** **:** **Epreuve écrite : 3 heures**
	Niveau exigé : **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque module** **Compensation entre modules du bloc 2**
Critères d'évaluation : 1 – Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 – Conformité des modalités de recueil des données 3 – Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 4 – Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser	

5 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 6 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 7 –Analyse de la qualité du soin réalisé

Compétences (MODULE 3)	**Eléments de contenu issus du référentiel**	**Forme, intitulé, intervenants et qualité**
1.Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies	– **Notions sur les pathologies prévalentes** : – Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; – Concept de soin. Les processus pathologiques – Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. – Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. – Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes. – La douleur physique et psychique. – Pathologies du vieillissement.	TD : concepts santé/maladie CM : processus pathologiques CM + TD : *vocabulaire professionnel* CM : anatomie physiologie pathologies prévalentes et examens complémentaires prévalents + rôle AS dans chaque spécialité liée aux appareils : *Respiratoire, cardio vasculaire (Thibault Yvard, IDE), urinaire, digestif (Sabrina Bernard, IDE)neurologique (Frédéric Bras, AS + filière AVC 37, endocrinien (Dr Champion), locomoteur, système immunitaire, dermatologique, sensoriel, maladies infectieuses, pédiatrie (IDE Puér), onco hémato (équipe d'hémato du CHRU)* CM : « *évaluation et PEC de douleur chez l'adulte* ». PPerrochon CM :« *Evaluation et PEC de la douleur chez l'enfant* ». S.Sireau et V. Péréna (IDE puéricultrices à la PMI de Blois)

3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés	– Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie. – Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement.	CM : « *syndrome gériatrique, les démences, dépression du sujets âgé* ». Dr Sémani (Gériatre) CM :*« pathologies psy et TTT prévalents »*. Francis Foucher (IDE en Psy) CM : « *les addictions* ». V. Rousseau (IDE au CSAPA de Loches) jusqu'en avril 2026
4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique	**Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique** – Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies.	CM : « l'autisme » : Cyril Mansion TD *Raisonnement clinique*. Cf. déroulé de l'enseignement
5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle	– Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle. – Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du	CM et TP : « *prise des paramètres vitaux, diurèse, BU, ECBU, GC, SpO2, scope* », TP : « *Traçabilité des données recueillies* »

6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter	périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires…), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription. – Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations). – Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement. – Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres. **– FGSU niveau 2**	CM : « *COMA et rôle AS en réa* » Justine Seller (IDE réa médicale) + Pauline Fraud (AS) CM : « *participation AS PEC hémorragie et Surveillance transfusion* » Pour information : Fait aux M1-2 Pour le nouveau né : C. Pinault (sage femme) Les risques liés à l'état de santé sont remobilisés au travers des cas cliniques FGSU 3 jours + *Kahoot de rappel*

Compétences (MODULE 4)	Eléments de contenu issus du référentiel	Forme, intitulé, intervenants et qualité
1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en oeuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur	**FGSU niveau 2** **– Notions de pharmacologie :** – Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. **–** Notions sur l'oxygénothérapie. – **Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique)** : – Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe. – Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües. – Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin. – Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. **–** Prise en compte des interactions avec les différents acteurs. **–** La notion de parcours de soins. – Réalisation des soins : – Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ; **–** Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ;	FGSU 3 jours (LF + MV) CM : « *pharmacologie et rôle AS* » TP : « *distribution des TTT en EHPAD/lieu de vie* » CM+TP : « *oxygène et aérosol* » (montage matériel/surveillance) Déjà fait en Module 1 : ➔ référentiel IDE 4311-5 + cas cliniques TDs *Raisonnement clinique*. Cf. déroulé de l'enseignement = Cas cliniques + situations cliniques filmées (un cas clinique par système) CM : « *les régimes alimentaires* »

	– Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie.	CM : « *PEC pré per et post opératoire* » : E. Robert (IDE) et S. Mery (AS) en chirurgie cardiaque + SIMULATION CM : « *Soins palliatifs* ». Mme ROY C. IDE du réseau régional soins palliatifs (centre Val de Loire)
5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention	**Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :** – Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ; – Observation du patient en assistance respiratoire **;** – Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire **;** – Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ; – Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; – Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ; – Observation des patients sous dialyse ; – Observation et surveillance des patients sous perfusion ; – Renouvellement de collecteur externe non stérile ; – Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ;	I Inclus dans TP constantes (scope) Inclus dans le cours CM : « *COMA et rôle AS en réa* » Justine Seller (IDE réa médicale) + Pauline Fraud (AS) *TP « aspirations endotrachéales »* TP « *oxygène et aérosol »* (montage matériel/surveillance**)** CM : « prise en charge des patients greffés TP BU/ECBU Inclus dans CM « *patho système urinaire »*

	– Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ; – Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; – Surveillance de l'alimentation par sonde ; – Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ; – Pose de bas de contention ; – Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ; – Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) – Lavage oculaire et instillation de collyre – – Observation des pansements. – Aide aux soins réalisés par l'infirmier : – Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ; – Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ; – Soins préventifs des escarres ;	Inclus dans CM « *patho système urinaire* » CM dédié + TP CM + TP : S. Rivrais (stomathérapeute) CM + TP « *sonde gastrique aspi et alim* » Abordé dans CM constantes CM : « *insuffisance veineuse* » + TP « *pose de bas* » *: Daphnée Fournier* CM : « *patho de l'appareil locomoteur* » +compléments (attelles) au module 5 Abordés dans CM pharmaco CM : « prise en charge des brulés » Angélique Mallet (IDE) Virginie Zennir (AS) CM : « *pharmaco + TP distribution des TTT en EHPAD / lieu de vie* ». TP « *ouverture de matériel stérile* » Abordé en législation et cas cliniques

	– Soins de bouche non médicamenteux ; – Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ; – Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. – Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins.	Déjà fait en TP au module 1. Réabordé dans CM pharmaco Abordé CM psychiatrie Déjà fait au module 1 Au travers des cas cliniques

Module 5

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	***Module 5 :*** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Durée : 35 h	***Compétence :*** « Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes »

Objectifs de formation

– Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
– Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
– Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
– Utiliser les aides à la manutention (matériels)
– Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

Modalités d'évaluations / choix régional : pratique simulée en groupe restreint	
Dates : Session 1 **: 19/12/2025** Session 2 : semaine du 16/02/2026	***Forme et Durée*** **: Pratique simulée en groupe restreint (3eas, patient/soignant) 1h par groupe**
	Niveau exigé : **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou par compensation entre modules du bloc 2**
Critères d'évaluation : – Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources – Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes – Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace – Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises	

Compétences (Module 5)	**Eléments de contenu issus du référentiel**	**Forme, intitulé, intervenants, qualité**
1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation	– L'installation et le déplacement des personnes – La physiologie du mouvement. – Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts. – L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement. – Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention. – Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son	CM appareil locomoteur 35 de TP en ¼ de promotion par ½ journée, animés par : Muriel Thenon G Quinteau, formateur IFAS, + questionnaire/rappel sur les risques liés à la mobilité réduite TP avec kinésithérapeute

	handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux. – Mobilisation, aide à la marche, déplacements. – Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses. – Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique) – L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel. – Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain. – Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes. – Les accidents dorso-lombaires. – Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques. – Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques. – Prévention des chutes.	Simulateur de vieillissement/tremblement/troubles de la vue Luxation de PTH Vidéo « à ma place » et « dans le métro » CM Rôle de l'ergothérapeute, Me Manceau Emma CM TMS CM Positions antalgiques et physiologiques TD installation Cas clinique « chute »

Module 6

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	***Module 6*** **:** Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Durée : 70 heures.	***Compétence 6 : «*** Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ***»***

Objectifs de formation :

– Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles
– Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

Modalités d'évaluations /choix régional : Analyse d'une situation vécue en stage entre l'élève et une personne soignée ou un membre de l'entourage de la personne - Document écrit : description et questionnement de départ - Oral : analyse de la situation s'appuyant sur les concepts recherchés	
Dates : Session 1 : **Ecrit le 13/03/2026** **Oral Semaine du 13/04/2026** Session 2 : **écrit + oral semaine du 16/06/2026**	***Forme et Durée*** **: Restitution de l'écrit** **Analyse à l'oral jury 2 professionnels : 20 mn maximum**
	Niveau exigé : **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 et compensation entre modules du Bloc 3** **Pas de plagiat (passage COMPILATIO)**

Critères d'évaluation :
1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

Compétences	**Eléments de contenus issus du référentiel**	**Forme, intitulé, intervenants, qualité**
1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de	**Information et droits des patients :** – Notions législatives et réglementaires ; – Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ; – Le secret médical, le secret professionnel ; – Le consentement des patients ; – Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ; – Le rôle de l'aide-soignant dans l'information du patient ; – La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes. **Les techniques de communication (approche théorique et pratique) :** – Observation ; – Entretien ; – Ecoute active et reformulation ; – Communication verbale et non verbale ; – Le jeu et l'animation ;	TD « *Définitions et concepts* ». Certaines notions sont pré-requises grâce au M1 : - secret médical et secret professionnel en prérequis du M1, ré-abordés au M9). -Bientraitance / maltraitance -droit des patients (chartes…) CM **«** *Approche général en relation communication* » TD « *Communication non violente* **». Mme Beaumont A.** médiatrice CNV (communication non violente) CM « *Les émotions* + TD émotions / objets » CM « *Les outils de communication* »

l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur	– Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel ; – Accueil et information de la personne et de son entourage ; – Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ; – Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ; – Participation à la démarche éthique. **Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :** – Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ; – Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ; – Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, … – Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique. – Démarche d'information, d'éducation et de prévention: rôle d'information dans les domaines de	TP « *accueil du patient et de sa famille* » TP : « *Enregistrement clip vidéo mise en scène d'une situation relationnelle* » TP en 2è période : « *exploitation/ analyse avec outils de communication + amélioration du clip vidéo + analyse finale* ». CM : « *Démarche éducative et rôle AS/ l'ETP* » (éducation thérapeutique) CM « *Les Soins palliatifs* ». **Mme C. Roy**, coordinatrice du réseau régional de soins palliatifs, région Centre val de Loire. TP « *Débat éthique autour de Vincent Lambert* » → permet également de réaborder les lois Kouchner, Leonetti et Claeys-Leonetti et les mesures de protection juridique (tuteur…) CM déjà fait en M1 TD « concepts » TP « *accueil du patient et de sa famille* » CM « *La crise suicidaire* » CM « *La mort et le deuil* » TP « *Débat éthique autour de Vincent Lambert* » → permet également de réaborder les lois Kouchner, Leonetti et Claeys-Leonetti et les mesures de protection juridique (tuteur…)

	l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique.	CM : « *Démarche éducative et rôle AS / l'ETP* » (éducation thérapeutique) CM « *risque accidents domestiques* » fait au M2 TP et TPG : Accompagnement à l'analyse de pratique autour d'une situation relationnelle interpelante + cours informatiques en lien (cf. fiche péda API)

Module 7

Bloc 3. – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	**Module 7**. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Durée : 21 h	***Compétence : «*** Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels »

Objectifs de formation

– Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure

– Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

Modalités d'évaluations / choix régional : Situation simulée en groupe	
Dates : Session 1 : **29/05/2026** Session 2 : **Semaine du 08/06/2026**	***Forme et Durée*** **: Simulation d'encadrement autour d'un soin jouée et analysée en groupe. 40 min**
	Niveau exigé : **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou compensation entre modules du bloc 3**
Critères d'évaluation : – Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel – Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	

Compétences	Eléments de contenu issus du référentiel	Forme, intitulé, intervenants, qualité
1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en oeuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages.	– Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels – Transmission d'informations – Projet et objectifs de formation – Tutorat et accompagnement des personnes en formation – Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission – Evaluation des acquis	CM **« *Le processus d'apprentissage* »** CM **« *Le tutorat* »** **Simulations :** **- accueil d'un EAS novice** **- accueil d'un EAS expérimenté** Pour savoir individualiser l'accompagnement du stagiaire au regard de son parcours et de ses objectifs **-encadrement d'un soin** pour savoir exploiter les situations du quotidien pour acquérir des éléments de compétences **- simulation « mise au point »** **-bilan de mi-stage** pour savoir évaluer la progression du stagiaire **- entrainements aux évaluations** **En face de l'évaluation : TD création d'un outil de suivi du stagiaire** **OU situations d'encadrement avec les ESI 2 dans le cadre de leur UE 3.5 suivant alternance**

Module 8

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	***Module 8 :*** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Durée : 35 h	***Compétence 8 :*** Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ***Compétence 9 :*** Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Pré-requis : hygiène des mains et ports de gants / préparation d'un chariot de soin (vus au module 1)

Objectifs :
- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
– Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
– Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
– Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

Modalités d'évaluations / choix régional : Analyse d'une situation d'hygiène vécue en stage	
Date : Session 1 **: Ecrit 05/12/2025** **Oral Semaine du 05/01/2026** Session 2 **: Ecrit 06/03/2026 + Oral Semaine du 23/03/2026**	***Forme et Durée*** **: Restitution en version dématérialisée pour l'écrit (situation + question de départ+ sources) et en version papier pour l'oral (analyse + sources)** ***Niveau exigé :*** **Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20**
Critères d'évaluation :	

1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 – Conformité de l'application des règles : – de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie – de traçabilité – liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 – Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 4 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 6 – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

Compétences 8	**Eléments de contenu issus du référentiel**	**Forme, intitulé, intervenants, qualité**
1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission	Infection, désinfection et prévention des risques : – Les mécanismes de l'infection ; – Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ; 1/Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : – Risques d'accident d'exposition au sang – Risques infectieux dans différents milieux de soins – Les infections associées aux soins – Notions sur l'antibiorésistance 2/Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : – Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement	CM ***« Généralités sur les infections + vidéo IAS »*** **CM *« Système immunitaire et vaccination »*** CM + TP ***: « Bionettoyage*** » (entretien des locaux/chariot de ménage /chambre) Cécilia Dattée IDE hygiéniste CHIC Amboise CR CM + kahoot. « ***Les A.E.S*** » **L. Fagu**, cadre formateur, DU d'Hygiène TP : ***« PHA boîte à coucou » +*** *Exploitation des* ***clips hygiène des mains*** *tournés par les élèves au module précédent.* CM + TP « ***Tenue pro / chambre des erreurs »*** CM ***« Antibiotiques et antibio-résistance »*** CM : bionettoyage (dont éconnettoyage) ***CM : Antiseptiques*** CM + TP ***« habillage COVID*** **+ EPI Précautions complémentaires »** Serious Game i-control

4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention	– Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection – Commissions de vigilance – Formalités de déclaration d'accident – Rôle du comité d'hygiène et de sécurité Règles, bonnes pratiques et recommandations concernant : - L'hygiène et santé environnementale - Les circuits des déchets (hopital, domicile) - L'isolement des patients - L'identification, l'utilisation et le stockage des produits et matériels	CM ***« Tri des déchets, circuits linge et déchets »*** CM **: « *les précautions standards et complémentaires* » L. Fagu**, cadre formateur, DU d'Hygiène CM **« *Fonctionnement de la stérilisation de bloc opératoire*». Me S.Grand**, technicienne de stérilisation CM **: « *Fonctionnement de la blanchisserie hospitalière* ». Mr Leconte,** responsable de la blanchisserie interhospitalière de Nazelles-négron CM ***: « circuit alimentaire***, *TIAC, fonctionnement d'une cuisine centrale* ». M.Kervennic, responsable cuisine centrale du CHIC : **<u>TD : entrainement Analyse de Pratique en lien avec une situation d'hygiène hospitalière</u>** **<u>Wooclap de fin de module :</u> contrôle de connaissances**
Compétence 9 :	**Eléments de contenu issus du référentiel**	**Forme, intitulé, intervenants, qualité**
1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins		TP ***« chambre des erreurs hygiène »*** TD + TPG : « ***Accompagnement au choix et à la rédaction de la situation d'analyse de pratique »*** en groupe. En filigrane, lors des enseignements : détection des anomalies des matériels dysfonctionnant ou détériorés, mesures à prendre : signalement et préventions liées au risque de mésusage.

<u>Modules 9 et 10</u>

BLOC 5 : *Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques*	***Module : 9 :*** *Traitement des informations* ***Module 10 :*** *Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité/gestion des risques.* ***Promotion : 2024-2025***
Durée : ***M9 : 35 h*** ***M10 : 70h***	**Compétences visées** **Compétence 10** : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités **Compétence 11** : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

Pré-requis : S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnels
Connaitre les notions suivantes : secret professionnel, secret médical, secret partagé
Savoir proposer un projet de soin adapté à la situation du patient

Objectifs de formation :
– Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies,
– Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, …)
– Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie

– Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
– Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
– Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
– Identifier les événements indésirables et les non-conformités

– Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
– Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

<table>
<tr><td colspan="2">Modalités d'évaluations / choix régional : Etude de situation cas concret 3 patients
Rédaction d'une macrocible, d'un diagramme de soins et de transmissions ciblées
Elaboration d'une planification des soins</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Dates : Session 1 : 22/05/2026

Session 2 : Semaine du 08/06/2026</td><td>Forme et Durée : Travail écrit individuel sur table 1h30 par module, soit 3h</td></tr>
<tr><td>Niveau exigé : Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque module.
Compensation entre modules du bloc 5</td></tr>
<tr><td colspan="2">Critères d'évaluation :
1 – Fiabilité du recueil des données
2 – Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
3 – Qualité des transmissions
4 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
5 – Pertinence de l'organisation de son activité
6 – Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
7 – Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure
8 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
9 – Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</td></tr>
</table>

Compétences (Module 9)	***Eléments de contenu issus du référentiel***	***Forme, intitulé, intervenants et qualité***

10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies, 2. Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, …) 3. Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie	**Techniques de communication écrite** **Traitement des informations** – Information et continuité des soins. – Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés. – Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes – Informatique: notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.	CM + TD (multiples et évolutifs) Les transmissions ciblées et méthodologie CDAR. Les macrocibles. TD construction d'un outil de prise de trans orales CM+TD Dossier patient. + Une formation au logiciel du GHT sera organisée en collaboration avec le référent DPI du CHIC CM+TD Les diagrammes de constantes, de soins TD résumé d'hospitalisation CM+TD transmissions orales + vidéo + jeu de rôle « transmissions orales et interruptions de tâches » Télémédecine Informatique et liberté Droit à l'image RGPD

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel	–**Travail en équipe pluri professionnelle** : – La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur – Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences – La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus – Les outils de planification des soins – Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle – Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle – Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants – Projet de soins et projet de vie – Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets – Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté	CM « concept d'équipe / inter-professionnalité » TD « planification des soins » (multiples et évolutifs) CM « Les réunions pluridisciplinaires » CM « Statut fonction publique / Temps de travail / Droits et obligation des fonctionnaires » **S. Garcia** (adjointe des cadres, service DRH)

QGR : 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri- professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences	**Démarche qualité et gestion des risques :** – Certification des établissements de santé – Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluri-professionnelle – Les indicateurs qualité : signification, utilisation – Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques – Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité – Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation – Les risques sanitaires – Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier: réglementation, référentiels, recommandations, expertises, …	CM complet. **Caroline Leroy**, qualiticienne à l'Hospitalet Réalisation d'audit dans les EHPAD du CHIC « tenue professionnelle ». CM Mme **A. Doucet**, cadre supérieur du médico-social du CHIC+ TD + audit de terrain TD analyse d'EI Présentation des établissements par différents partenaires dont le CHIC CM « passerelles et évolutions de carrière »